



Conseil Communautaire du 8 juillet 2021 à 19 h 00

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

- *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 mai 2021*
- *Désignation SMBVA : modification de la délibération n° 57-2020*

FINANCES

- *Décision modificative*

RESSOURCES HUMAINES

- *Modifications du tableau des emplois*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- *Fonds Régional des Territoires – Subventions*
- *Internet Haut Débit Hertzien : Tarifs Internet 2022-2023*
- *Dérogation au repos dominical*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- *Modification simplifiée du PLU de TONNERRE*

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

- *Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) – SPED*
- *Convention de reprise des consommables d'impression usagés*

CULTURE ET SPORTS

- *Conservatoire :*
 - *exonérations sur les frais d'inscription du 3ème trimestre 2020-2021*
 - *modification de la grille tarifaire à compter du 1er septembre 2021*
- *Raid Armançon Découverte (RAD) : convention de mandat*

DIVERS

- *Décisions*

DATE CONVOCATION :

2 juillet 2021

PRESIDENTE DE SEANCE :

Madame Anne JÉRUSALEM – Présidente

ETAT DES PRESENCES :

Présents : 64

Communes	Délégués	Suppléants
AISY-SUR-ARMANÇON	M. MURAT Olivier	
ANCY-LE-FRANC	M. DICHE Jean-Marc	
	M. ROBETTE Jacques	
ANCY-LE-LIBRE		Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTENAY	M. TRONEL Michel	
ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON	M. MUNIER Patrice	
ARTHONNAY	M. LEONARD Jean-Claude	
BAON	M. CHARREAU Philippe	
CHASSIGNELLES	Mme JÉRUSALEM Anne	
CHENEY	M. CALONNE Marc	
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	
CRUZY-LE-CHATEL		M. BRIGAND Jean-Pierre
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José	
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Éric	
EPINEUIL	Mme JOUVEY Maryline	
	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean-Bernard	
	M. DEPUYDT Claude	
FULVY	M. HERBERT Robert	
GIGNY	M. REMY Georges	
GLAND	Mme CAMUS-NEYENS Sandrine	M. CAMUS Florent
JULLY	M. FLEURY François	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	M. KLAPWIJK Ilan	
	Mme RIS Jeannine	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	Mme RONDOT Pascaline
MOLOSMES	M. BUSSY Dominique	
NUITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PERRIGNY-SUR-ARMANÇON	Mme DAL DEGAN MASCRESZ Anne-Marie	
PIMELLES	M. RETIF Adrien	Mme GOUSSARD Nadège
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge	
RAVIERES	M. FOREY Vincent	
	M. LETIENNE Bruno	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON	M. LEMAIRE Benjamin	

Communes	Délégués	Suppléants
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean-Louis	
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine	
STIGNY	Mme DOLLIER Anne	M. DE DEMO Paul
TANLAY	M. DELPRAT Éric	
	M. ROY Yohan	
	Mme YVOIS Caroline	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TISSEY		M. SABOURIN Sébastien
TONNERRE	Mme BAILICHE Bahya	
	M. CLECH Cédric	
	M. DROUVILLE Michel	
	Mme DUFIT Sophie	
	M. FICHOT Jean-François	
	M. HAMAM Nabil	
	M. LENOIR Pascal	
	M. LETRILLARD Laurent	
	Mme ORGEL Emilie	
	Mme PRIEUR Chantal	
	M. ROBERT Christian	
	Mme TOULON Sylviane	
TRONCHOY	M. DEZELLUS Emmanuel	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	Mme BORGHI Micheline	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VILLON	Mme CHAMPAGNE MANTEAU Nadine	
VIREAUX	M. PONSARD José	
VIVIERS		Mme JOUSSEAU Catherine
YROUERRE		M. ZANIN Alain

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Communes	Délégués	A donné pouvoir à
ANCY-LE-FRANC	M. DELAGNEAU Emmanuel	M. DICHE Jean-Marc
BERNOUIL	M. FOURNILLON Dominique	Mme GIBIER Pierrette
DYE	M. DURAND Olivier	Mme JÉRUSALEM Anne
FLOGNY LA CHAPELLE	Mme DRUJON Nathalie	M. DEPUYDT Claude
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	M. MUNIER Patrice
SAMBOURG	M. PARIS Stéphane	M. PONSARD José
TONNERRE	Mme ELBACHIR Nicole	M. LHOMME Régis
	M. MANUEL Lucas	M. PROT Dominique

Absent(s) excusé(s) : 2

Commune	Délégué
SENNEVOY-LE-BAS	M. VARAILLES Dominique
TONNERRE	Mme AGUILAR Dominique

Absent(s) non excusé(s) : 1

Commune	Délégué
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine

SECRETARE DE SEANCE :

Madame Nadine THOMAS

La séance s'est ouverte le 8 juillet 2021 à 19 h 00 sous la présidence de Madame Anne JÉRUSALEM.

***Monsieur Sébastien SABOURIN** : Avant que le conseil ne commence, je souhaiterais qu'on éclaire un peu mes lumières. Lors d'une dernière réunion publique pour les élections départementales, j'avais demandé à Cédric CLECH ce qu'il comptait faire dans l'hypothèse où il serait élu conseiller départemental*

C'est le cas, je vous félicite. Est-ce que vous pensez garder toutes vos fonctions. Vous êtes chef d'entreprise, c'est normal que vous restiez maire de Tonnerre, conseiller départemental également. Vous m'aviez répondu qu'en effet cela représentait beaucoup de travail et que c'était assez chronophage, et qu'éventuellement vous laisseriez la vice-présidence de la Communauté de Communes. J'ai eu des interrogations hier lorsque j'ai reçu la convocation pour la commission tourisme. C'est pour cette raison que je souhaite savoir ce que vous désirez faire.

***Monsieur Cédric CLECH** : Je répondrai en fin de conseil.*

***Madame Anne JÉRUSALEM** : Bonsoir à tous. J'ouvre la séance du conseil communautaire qui est retransmise en direct sur YouTube.*

Sont excusés ayant donné pouvoir

Madame Nicole ELBACHIR à Monsieur Régis LHOMME

Monsieur Lucas MANUEL à Monsieur Dominique PROT

Monsieur Dominique FOURNILLON à Madame Pierrette GIBIER

Monsieur Stéphane PARIS à Monsieur José PONSARD

Monsieur Jean-Luc GOUX à Monsieur Patrice MUNIER

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU à Monsieur Jean-Marc DICHE

Monsieur Olivier DURAND à Madame Anne JERUSALEM

Madame Nathalie DRUJON à Monsieur Claude DEPUYDT

Sont excusés

Monsieur Dominique VARAILLES

Madame Dominique AGUILAR

Sont absents

Madame Delphine GRIFFON

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET¹

J'ai quelques informations à vous présenter. Auparavant, je prends la parole.

Vous êtes tous plus ou moins maire ou adjoint. Vous connaissez le fonctionnement d'un conseil municipal ; le Conseil Communautaire fonctionne de la même façon. Le maire doit avoir une confiance totale dans ses adjoints. C'est la même chose en ce qui me concerne en tant que présidente. J'ai besoin que les personnes bénéficiant de délégations, les vice-présidents, soient des personnes de confiance, qu'ils soient courtois, qu'ils respectent la présidence, qu'ils respectent le COMEX.

Il se trouve que, depuis plusieurs mois, Monsieur LENOIR a dépassé les bornes et j'ai été d'une patience extrême, je peux vous le dire.

J'ai décidé de lui retirer sa délégation. Le courrier est ici, je vais le lui remettre tout de suite. Il le recevra par recommandé.

Par conséquent, c'est moi qui présenterai ce soir, les rapports que Monsieur LENOIR devait vous présenter. J'assumerai, pour l'instant, le rôle d'intérim sur le développement durable.

Monsieur Nabil HAMAM : Est-ce que vous n'avez pas pensé à présenter votre choix au vote de l'assemblée ?

Cela aurait été démocratique et cela aurait peut-être apaisé les choses. Vous voulez apaiser les choses, mais je ne sais pas si c'est bien ou pas. Je suis élu à Tonnerre et je vous rappelle que je suis dans l'opposition. Mon sentiment, c'est que cela semble bien mal parti.

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci Monsieur. Il y a deux temps. Le premier consiste à ce que la présidente ou le maire, selon l'assemblée, peut retirer à tout moment une délégation en justifiant, ce que je fais. Et dans le deuxième temps, un vote aura lieu. La personne reste vice-président, sans délégation. Si le Conseil le valide, il ne sera plus vice-président. L'assemblée sera consultée en septembre. Pour l'instant, j'ai décidé de retirer la délégation.

Monsieur LENOIR se lève pour une prise de parole et se rend au micro central.

Madame Anne JÉRUSALEM : Monsieur LENOIR, s'il vous plaît, cela commence mal... vous n'avez pas la parole.

(Manifestation dans la salle)

Je demande de respecter le règlement. C'est la présidente qui donne la parole.

Monsieur Pascal LENOIR : Anne, je te demande la parole.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je ne te donne pas la parole pour l'instant.

Monsieur LENOIR rejoint sa place à côté des autres vice-présidents.

¹ Elu non cité en séance suite à un oubli du secrétariat général

Je vais communiquer un certain nombre d'informations. Nous allons passer une commande de masques en tissu 120 lavages. Si toutefois certaines communes sont intéressées, vous pouvez nous le signaler. Je ne sais pas s'il y a des besoins. Nous ferons le maximum pour grouper ces commandes.

Nous vous ferons parvenir un mail pour vous indiquer jusqu'à quelle date vous avez la possibilité de commander avec la CCLTB.

Un point sur les ressources humaines : Monsieur François PRUDENT a souhaité une mobilité. De ce fait, il ne fera plus partie de nos effectifs à compter du 28 août prochain. Certains le savent déjà, cela a été dit au bureau. Nous remercions beaucoup François PRUDENT pour son engagement et tout le travail qu'il a réalisé au Pays du Tonnerrois puis à la CCLTB. Il bénéficie d'une promotion dans une autre collectivité. Nous lui souhaitons de réussir dans la suite de sa carrière.

Nous avons une demande de disponibilité formulée par Victorine ORGEL-DUMOUTIERS au 1^{er} octobre 2021 pour convenances personnelles que nous acceptons.

Nous avons recruté Monsieur Ibrahim TARMACH qui arrivera le 1^{er} septembre 2021 sur le poste finances ouvert depuis le départ de Mathilde PICQ.

S'agissant des recrutements en cours, nous avons pourvu trois postes pour l'entretien et la restauration dans les cantines, pourvu un poste d'ATSEM et choisi un animateur sportif. Il n'est pas encore informé. Nous n'avons pas encore recruté de directeur ou directrice de crèche ni de professeur de percussions.

Marc CALONNE parlera de la direction du conservatoire.

J'ai le plaisir de vous dire que le CRTE est signé, cela a été fait par voie dématérialisée.

Nous avons reçu tout à l'heure la bonne nouvelle de notre éligibilité pour les 20 000 € de subventions par rapport au cabinet pour le projet territoire.

Je vous rappelle l'ouverture de l'agence postale intercommunale et France Services dans nos locaux communautaires d'Ancy-le-Franc. Les agents se sont beaucoup démenés par rapport au déménagement et au réaménagement. Il faut les remercier pour cela.

Nous avons demandé qu'un point soit fait concernant le centre de vaccination. Vous pouvez prendre des formulaires qui sont à votre disposition pour inciter les gens à se faire vacciner. Il y a besoin de relancer parce qu'avec l'été, la demande est plus faible. La nouvelle équipe qui a été recrutée est en place depuis le 17 juin dernier. Nous avons trois agents qui ont été retenus conformément à ce que l'ARS avait demandé. Le centre a été déménagé au pavillon Dormois depuis le 28 juin.

On constate que des gens viennent plutôt en début et en fin de semaine. Les actions de vaccination se poursuivent tout l'été. Soyons un peu plus actifs pour inciter les gens à se faire vacciner. Nous savons tous que le mutant arrive et que la vaccination apparaît comme essentielle pour l'immunité collective.

Toutes les personnes dont les élus qui peuvent faire en sorte d'inciter les gens sont invités à le faire.

Je reprends le cours de la réunion.

Avant de vous donner lecture de l'ordre du jour, je vous informe qu'un bureau communautaire dont le compte rendu a été joint a eu lieu le 1^{er} juillet 2021. Je remercie Monsieur LHOMME de l'avoir présidé.

Lecture de l'ordre du jour.

Un secrétaire de séance doit être désigné sachant que Monsieur Jean-Louis MARONNAT avait tenu ce poste lors du dernier conseil. Madame Nadine THOMAS Monsieur Jean-Louis MARONNAT accepte le secrétariat de séance.

En début de séance, Monsieur Jean-Bernard CAILLIET est absent.

ADMINISTRATION GENERALE

 Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 27 mai 2021

Madame Anne JÉRUSALEM : *Avez-vous des remarques, concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 27 mai 2021?*

Le procès-verbal est adopté (2 abstentions)

 Désignation SMBVA : modification de la délibération n° 57-2020

Madame Anne JÉRUSALEM : *La commune de VIVIERS a procédé à l'installation de son nouveau conseil municipal en avril 2021. Elle a aussi procédé à de nouvelles désignations, dont le représentant au SMBVA. Cela implique de modifier la délibération du Conseil Communautaire du 3 septembre 2020 désignant les représentants des 48 communes de la CCLTB ayant un bassin versant dans l'Armançon. La modification ne porte que sur la commune de VIVIERS.*

La commune de Viviers a nommé Monsieur Arnould LEFEBURE en lieu et place de Monsieur Virgile PORTIER.

• Délibération n° 63-2021 : Administration générale – Désignations - Désignation de représentants au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon – Modification de la délibération n° 57 2021

Vu la délibération n° 57-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 3 septembre 2020 portant désignation des représentants au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA),

Vu la délibération n° 06 04 06 2021 du conseil municipal de la mairie de VIVIERS en date du 4 juin 2021 portant nomination de Monsieur Arnould LEFEBURE en qualité de délégué au SMBVA suite à l'installation du nouveau conseil municipal en avril 2021,

Il convient de modifier l'annexe de la délibération n° 57-2020 susvisée listant les représentants aux collèges GEMAPI et ANIMATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE d'intégrer, dans l'annexe de la délibération n° 57-2020, Monsieur Arnould LEFEBURE, en lieu de place de Monsieur Virgile PORTIER, pour la commune de VIVIERS,

DIT que les autres termes de la délibération n° 57-2020 et les autres représentants figurant sur l'annexe restent inchangés.

↪ FINANCES

✚ Décision modificative

Madame Anne JÉRUSALEM : Il est proposé d'accepter une décision modificative sur le budget principal suite à des écritures de régularisation s'agissant des avenants votés dans le cadre du FRT avec la Région.

Je vous signale une coquille dans la délibération. Il s'agit d'une opération sous mandat et non « pour ». La correction a été faite dans les documents que vous avez reçus.

Sur le fonctionnement : 1 616 € sont à intégrer.

Sur l'investissement : 53 322 € en recettes et en dépenses.

Y a-t-il des questions ?

• **Délibération n° 64-2021 : Finances – Décisions modificatives – Budget Principal – DM n° 2**

Vu les budgets primitifs approuvés lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 25 mars 2021,

Considérant l'avenant 1 (délibération n° 34-2021) et l'avenant 2 (délibération n° 49-2021) signés avec le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Fond Régional des Territoires (FRT),

Considérant que la CCLTB verse des subventions dont le financement a été octroyé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (délégation de crédit) et que dans ce cadre il s'agit donc d'opération sous mandat,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget général de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
65/65732	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Régions	1 616,00 € (1)
Total		1 616,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
4581/458101	Opérations sous mandat	53 322,00 € (1)
204/204123	Subvention d'équipement aux organismes publics - Régions	16 158,00 € (1)
204/20422	Subvention d'équipement Bâtiments et installations	- 16 158,00 € (2)
		53 322,00 €

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
4582/458201	Opérations sous mandat	53 322,00 € (1)
	Total	53 322,00 €

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	1	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

 Modifications du tableau des emplois

Madame Anne JÉRUSALEM : Ce tableau a été présenté en bureau. Il comprend un certain nombre de postes dont le recrutement d'un adjoint administratif catégorie C demandé par le développement durable pour assister l'agent responsable.

Tous les autres postes concernent des évolutions (retraites, réussites à concours, etc.).

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Pascal LENOIR : Ce point a déjà été développé en bureau. La remarque majeure par rapport à cette délibération, c'est que malheureusement le COMEX ne s'est pas tenu pour étudier cette délibération alors que, s'agissant des ressources humaines, il est de tradition et de politique indiquée par le président de Communauté de Communes lors de son installation que des sujets sensibles en particulier des sujets qui ont trait au personnel communautaire devaient être évoqués en COMEX avant d'être évoqués en bureau et en bureau avant d'être évoqués en Conseil Communautaire. Cela paraît être la règle de la démocratie la plus élémentaire.

Sur la délibération qui nous est proposée, certes, il y a une réduction d'un certain nombre d'emplois, mais parallèlement, il y a la création d'un certain nombre

d'emplois soit par intégration dans la fonction publique territoriale d'agents de droit privé en fin de contrat et de réintégration sur Planet'Jeunes ou sur Tom Pouce et compagnie... Tous ces sujets-là auraient, à mon sens, un autre sens. Ils méritent des débats, il y a par ailleurs la problématique de la directrice du conservatoire de musique et de danse dont on ne connaît pas l'évolution par rapport à son recrutement, dont on ne connaît pas non plus l'évolution de la directrice actuelle par rapport aux effectifs de la Communauté de Communes.

Il y a, par ailleurs, la stratégie de la Communauté de Communes, tant sur le sujet du développement économique que de l'environnement, par rapport au départ que vous avez qualifié de promotionnel et que, moi, je qualifierais de forcé de François PRUDENT de la Communauté de Communes. On n'a pas réfléchi en Comex, ni sur la problématique de l'environnement, ni sur celle de l'économie.

Bref, cette délibération, certainement indispensable au fonctionnement de la CCLTB, aurait mérité, me semble-t-il, d'être étudiée par le COMEX, ce que vous avez refusé de faire, Madame la présidente, en refusant de me convoquer. Ce que votre premier vice-président a qualifié au bureau avec des propos assez marrants d'ailleurs puisqu'il a dit, je le cite : « Vous savez très bien que le COMEX ne sert à rien ».

Monsieur Régis LHOMME : *Je n'ai jamais dit cela. Vous êtes un menteur.*

Monsieur Pascal LENOIR : *Je regrette, c'est ce que vous avez dit. En outre, alors que je sollicitais un vote du bureau sur la question, il a répondu « on ne vote pas au bureau, ce n'est pas nécessaire, c'est quelque chose qui n'est pas utile ». Pour ces motifs et pour la manière dont on veut présenter l'organisation de la Communauté de Communes, ce qui me choque au plus haut point parce que ce n'est pas le contrat de départ, parce que ce n'est pas cela qui a été dit initialement lorsque vous vous êtes présentée, Anne, à la Communauté de Communes parce que vous aviez – et nous y avons cru – confié au Comex à...*

(Manifestation dans la salle)

Madame Anne JÉRUSALEM : *Monsieur LENOIR vous venez de démontrer, sans besoin de plus, pourquoi on en est là. Vous êtes en permanence en train de donner des leçons, en train de juger. Vous avez un sentiment, vous pensez que c'est la vérité. Or, ce n'est pas le cas. Effectivement, le COMEX n'a pas eu lieu pour x raisons, le COMEX n'étant pas une instance obligatoire. Le bureau en est une. Ce bureau, vous l'avez rappelé, a été tenu.*

Le tableau des emplois est présenté à tous les conseils. Vous savez que les agents ont besoin d'évolution et que la loi l'y oblige. Le seul recrutement émane du service développement durable pour lequel vous étiez parfaitement d'accord a priori.

Je vous remercie d'avoir donné votre opinion. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Pascal LENOIR : *Sur le développement durable...*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Merci, Monsieur LENOIR, ça ira...*

Monsieur Régis LHOMME : *Il conviendrait, Pascal, que vous lisiez de temps en temps le règlement général du Conseil Communautaire qui, dans son article 29, précise bien que le bureau a un rôle consultatif. On ne vote pas en bureau.*

Monsieur Pascal LENOIR : Ce n'est pas parce qu'il a un rôle consultatif qu'il ne peut pas être validé par un vote.

Madame Anne JÉRUSALEM : Tout le monde a bien compris l'opinion de Pascal LENOIR. Sans autres questions, je passe au vote.

• Délibération n° 65-2021 : Ressources Humaines – Personnel communautaire – Modifications et création de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant l'avis favorable du Comité Technique de la CCLTB en date du 23 juin 2021,

Madame la présidente propose :

- 1) De supprimer les postes suivants :

Direction des ressources humaines : entretien des locaux

Suppression : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Départ en retraite, remplacement par grade inférieur à compter du 30/08/2021

Pôle « Services à la population » : Enfance, jeunesse et sports

Suppression : 01/05/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 17,5/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Départ en retraite, redéploiement en interne d'un agent pour assurer les missions sur le secteur Dannemoine « Les p'tits Loups »

Suppression : 01/07/2021
Grade : Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Mobilité externe de l'agent, remplacement via mobilité interne

Suppression : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Départ en retraite, remplacement par grade inférieur à compter du 30/08/2021

Culture

Suppression : 01/05/2021
Grade : Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe Catégorie : B Temps de travail : 20/20 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Nomination intervenue sur autre grade à l'issue de la fin de la période de stage

2) De créer les postes suivants :

Direction des ressources humaines : entretien des locaux **et**
Pôle Services à la population : ALSH et scolaire

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 3
Motif : Création suite à 3 départs en retraite à compter du 01/09/2021 de 2 agents titulaires et d'1 agent en contrat aidé

Pôle Services à la population : ALSH et scolaire

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Agent de droit privé en fin de contrat et réorganisation du service Planet'Jeunes

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Non renouvellement contrat de droit privé ALSH à l'initiative de l'agent /Tom Pouce et Compagnie

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Mobilité Interne/ animateur sportif

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Création d'un service périscolaire matin et soir à compter de la rentrée 2021-2022 + animateur permanent extrascolaire à Lézennes

Création : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi / Secteur Ancy le Franc

Création : 02/09/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi /Secteur Epineuil « Les P'tits Loups »

Création : 01/10/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 20/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi /Secteur Commissey « Tom Pouce et Compagnie »

Culture

Création : 01/08/2021
Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale/Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe Catégorie : A/B Temps de travail : 16/20 ^{ème} /20/20 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Recrutement d'un Directeur/trice du Conservatoire de Musique et de Danse

Pôle développement économique et environnement : développement durable

Création : 01/08/2021
Grade : Adjoint administratif territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Réorganisation du service, suite à une mobilité externe

Création : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi

Création : 02/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi

3) De modifier les postes suivants :

Pôle services à la population : services à la personne

Création : 01/09/2021	Suppression au 01/09/2021
Grade : Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1	Grade : Adjoint administratif territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Agent ayant satisfait à l'examen professionnel	

Culture

Création : 01/09/2021	Suppression au 01/09/2021
Grade : Assistant d'enseignement artistique Catégorie : B Temps de travail : 10,25/35 ^{ème} Nombre de poste : 1	Grade : Assistant d'enseignement artistique Catégorie : B Temps de travail : 7,5/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Re-définition du besoin	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	54	pour
	0	contre
	17	abstentions

ADOPTÉ l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile et nécessaire à l'exécution de cette délibération.

↳ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Monsieur LEMAIRE Benjamin, intéressé par la délibération suivante, sort (soit 1 votant en moins).

 Fonds Régional des Territoires – Subventions

Monsieur Régis LHOMME : Pour cette dernière tranche, 5 projets nous sont parvenus dont le total s'élève à 45 573 € d'investissement. Il s'agit de PME de moins de 9 ETP.

Le comité d'attribution s'est réuni le 10 juin. Sur 13 640 €, somme qui correspond au montant des aides sollicitées, nous avons attribué 12 300 €. Cette différence s'explique par les demandes des entreprises d'une part et d'autre part, par le fait que le budget dépensé s'élève à 60 %. Il reste donc 40 % pour les dossiers arrivés depuis. Fin août, un comité d'attribution et une commission économique attribueront le budget restant.

Nous avons identifié deux catégories de sociétés. Celles qui ont été durement impactées par la crise de la Covid puisque frappées de fermeture en mars 2020. Pour cette catégorie, nous avons maintenu les 30 %, soit le maximum. Puis celles qui n'étaient pas sur la liste du journal officiel, 22 % est le taux attribué pour être en ligne avec ce qui avait été versé l'année dernière dans les tranches précédentes, et ce, pour être cohérents avec nous-mêmes.

5 projets ont été retenus dans le cadre de la commission d'attribution à savoir :

- *Fabien DURAND de Melisey pour l'achat de matériel d'un montant de 9 045 €. L'aide sollicitée s'élève à 2 710 €. La commission propose l'attribution de 1 990 € soit 22 %,*
- *CASAUBON Patrick de Tonnerre pour l'achat de matériel d'un montant de 7 860 €. L'aide sollicitée est de 2 350 €. La commission propose une aide de 1 730 € soit 22 %,*
- *ANGELYS de Tonnerre pour moderniser la partie commerciale et acheter du matériel d'un montant de 8 191 €. L'aide sollicitée est de 2 450 €. La commission propose une aide de 2 450 € soit 30 %,*
- *VALOUR LEMAIRE de Tonnerre pour l'achat de 3 cuves d'un montant de 9 097 €. L'aide sollicitée s'élève à 2 720 €. La commission propose une aide de 2 720 €,*
- *SARL Le Salon de Tonnerre pour des travaux de second œuvre et achat de matériel d'un montant de 11 380 €. L'aide sollicitée est de 3 410 €. La commission propose une aide de 3 410 €.*

Le montant total des projets s'élève à 45 573,25 € pour un montant total des aides sollicitées de 13 640 €. 12 300 € est la somme correspond aux propositions faites par la commission soit un taux d'intervention moyen de 27 %. L'enveloppe allouée est consommée à 60 %.

Y a-t-il des questions ?

• Délibération n° 66-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire – Fonds de soutien régional – *Fonds Régional des Territoires (FRT) – Phase 2 – Subventions BIS*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n° 66-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 3 septembre 2020 relative à la mise en œuvre du Fonds Régional des Territoires (FRT),

Vu le règlement d'attribution adopté lors du conseil communautaire du 25 mars 2021 et ses modalités de financement,

Vu la convention signée avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BFC) indiquant que la CCLTB octroyait les subventions du FRT au profit des entreprises de 0 à 9 salariés conformément au règlement voté le 25 mars 2021,

Vu l'avenant n° 2 adopté lors du conseil communautaire du 27 mai 2021 et ses modalités de financement,

Vu les dossiers présentés par les entreprises,

Considérant l'avis du comité d'attribution du 10 juin 2021 et de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » du 16 juin 2021,

Considérant l'intérêt à accompagner ces entreprises dans leur programme d'investissement pour contribuer à l'attractivité du territoire,

Considérant que 5 dossiers répondent aux critères d'attribution du FRT, soit :

Montant Total des projets	Montant total des aides sollicitées	Proposition intervention	Taux d'intervention moyen
45 573,25 €	13 640,00 €	12 300,00 €	27 %

Sur proposition de la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'octroyer les subventions au titre du Fonds Régional des Territoires suivant les éléments de l'annexe jointe,

AUTORISE Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Retour de Monsieur LEMAIRE Benjamin (soit 1 votant en plus).

 Internet Haut Débit Hertzien : Tarifs Internet 2022-2023

Monsieur Régis LHOMME : La société WeAccess propose de nouveaux tarifs « particuliers » et « entreprises » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé d'accepter les nouvelles grilles tarifaires.

Pour les particuliers, les mêmes montants ont été reconduits. C'est le même service qu'avant, suivant les endroits et des pylônes dont on dispose, on pourra augmenter le débit. En ce qui concerne les entreprises, on a fait une grande simplification. Il y avait 5 tarifs différents, on propose de faire un seul tarif unique qui correspond à la demande des entreprises. Vous pouvez constater que ce tarif est très bas soit 25 € pour l'abonnement internet. Un coût mensuel de téléphonie de 14,90 €/ligne. Un coût mensuel fixe mobile (un seul poste) de 39,90 € avec toujours la même redevance.

Cela représente une baisse significative des coûts pour les entreprises. En effet, en 2017, les entreprises payaient 310 €, en 2019, 159 €. Actuellement, le coût s'élève à 25 €.

- **Délibération n° 67-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire** – Aménagement numérique / Internet Haut-Débit hertzien – Tarifs particuliers – écoles & entreprises

Vu les délibérations n° 68-2016, 108-2016, 49-2017, 65-2017, 102-2017, 138-2018 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant la proposition de la société WEACCESS GROUP de :

- définir une nouvelle grille tarifaire tenant compte des évolutions technologiques portant le débit de l'offre « particuliers » de 20/04 Mbs à 30/05 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2022 et à 30/20 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2023,

- simplifier l'offre « entreprises »,

Considérant que les évolutions technologiques sont conditionnées au raccordement de pylônes de téléphonie dans le cadre du déploiement du FFTH,

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » du 16 juin 2021 sur les gammes tarifaires proposées,

Madame la présidente présente la tarification « particuliers » jusqu'à 30/05 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à 30/20 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Abonnements et locations	<i>WEACCESS TARIFS TTC 1^{er} janvier 2022</i>	<i>WEACCESS TARIFS HT 1^{er} janvier 2022</i>
ABONNEMENT INTERNET SEUL	<i>19,90 €</i>	<i>16,59 €</i>
SERVICE TELEPHONIE VOIP (accès illimité service fixe)	<i>2,99 €</i>	<i>2,49 €</i>
SERVICE TELEPHONIE VOIP (accès illimité service fixe & mobile)	<i>6,99 €</i>	<i>5,83 €</i>
SERVICE TV	<i>3,00 €</i>	<i>2,50 €</i>
COUT MENSUEL INTERNET + FIXE&MOBILE + TV	<i>29,89 €</i>	<i>24,91 €</i>

REDEVANCE AU PROFIT CCLTB
<i>2 € HT/abonné</i>

Madame la présidente présente la tarification « entreprises » jusqu'à 30/15 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à 30/30 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Abonnements et locations	<i>INFOSAT TELECOM TARIFS HT 01 01 2022</i>
ABONNEMENT INTERNET SEUL	<i>25,00 €</i>
SERVICE TELEPHONIE VOIP par poste (accès illimité service fixe & mobile) & Fonction standard	<i>14,90 €</i>
COUT MENSUEL INTERNET + FIXE&MOBILE	<i>39,90 €</i>

REDEVANCE AU PROFIT CCLTB
<i>2 € HT/abonné</i>

Madame la présidente rappelle que ces tarifs « entreprises » s'appliqueront à l'issue de l'ouverture de nouvelles sorties de fibre sur le territoire portant de 3 à 7 puits sources et de 400/400 Mbs à 1 000/1 000 Mbs le volume distribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE les nouvelles grilles tarifaires,

AUTORISE Madame la présidente à signer tout acte ou prendre toute disposition utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour répondre à la question posée en bureau, nous servons environ 280 abonnés, soit 600 personnes et 45 entreprises travaillent grâce à WeAccess.

Arrivée de Monsieur CAILLIET Jean-Bernard (soit 1 votant en plus).

 Dérogation au repos dominical

Monsieur Régis LHOMME : Suite à une demande de la préfecture, il vous sera proposé d'accepter une délibération s'agissant des dérogations aux repos dominicaux pour le mois de juillet. Il est rajouté que cela restera valable jusqu'à la fin de l'année.

• **Délibération n° 68-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire** – Demande de dérogation au repos dominical – *Nouvelle délibération en lien avec la crise sanitaire*

Par courriels les 10 et 14 juin 2021, la préfecture indique que l'Alliance du Commerce et le Conseil du Commerce de France sollicitent une dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches du mois de juillet 2021, pour faire face aux difficultés économiques et pour et écouler leurs stocks d'invendus particulièrement élevés.

Vu les dispositions de l'article L.3132-21 du code du travail,

Sur proposition de la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	72	pour
	0	contre
	0	abstention

EMET un avis favorable aux demandes de dérogation du repos dominical pour les dimanches du mois de juillet 2021 pour faire face aux difficultés économiques en raison de la crise sanitaire et écouler leurs stocks d'invendus particulièrement élevés,

DIT que cet avis sera également valable jusqu'à la fin de l'année 2021 pour toutes les dates accordées par le préfet de l'Yonne pour répondre aux demandes de toutes les organisations professionnelles pour ces mêmes motifs et tout autre motif en lien avec la crise sanitaire,

DIT que la présente délibération sera transmise à la préfecture de l'Yonne.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Modification simplifiée du PLU de TONNERRE

Madame Émilie ORGEL : La commune de Tonnerre dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2006.

Ce document a fait l'objet de plusieurs modifications, révisions en 2008, 2009, 2012, 2015, 2017 et 2018.

En application de la loi ALUR, la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » a été transférée à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » depuis le 27 mars 2017.

La commune de Tonnerre souhaite que son PLU soit modifié. Il s'agit de trois modifications :

- *Une modification sur les zones Apv et Npv concernant la construction de murs de clôture, en simple grillage, doublés d'une haie végétale qui, actuellement, n'est pas autorisée,*
- *Une modification de règlement sur la zone A du PLU autorisant l'installation de panneaux solaires uniquement sur l'arrière des toitures et pour les bâtiments agricoles,*
- *La modification sur la zone UE afin d'autoriser l'installation de panneaux solaires sur l'intégralité de la toiture s'il est démontré qu'ils répondent à des objectifs HQE et d'économie d'énergie.*

Je vous demande ce soir d'approuver ces trois modifications sur le PLU.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je précise que les caractères en rouge sur la délibération sont des éléments différents de ceux vus en bureau et transmis très récemment.

Monsieur Jean-Louis GONON : Ma question porte sur la modification. En Bureau Communautaire, une délibération nous a été présentée sur laquelle on avait émis un avis favorable. En la relisant, je m'aperçois que des modifications ont été apportées. De ce fait, je ne voterai pas cette délibération.

Madame Émilie ORGEL : Deux modifications de règlement apparaissent sur la première délibération sur les zones A, Apv et Npv. Une entreprise tonnerroise demande à bénéficier d'une partie de sa couverture en panneaux photovoltaïques. Nous avons souhaité l'ajouter ce soir sur la délibération. En effet, comme vous le savez, le délai des modifications est de six mois. Afin de ne pas perdre de temps, on vous l'a proposée sachant qu'elle était dans la même optique que les deux autres modifications à savoir des projets photovoltaïques.

Monsieur François FLEURY : J'ai la même réaction que celle de Jean-Louis GONON puisqu'en bureau cette délibération n'a pas été présentée de la même façon. Quand on parle de clôture avec une haie, je ne vois pas le rapport entre la clôture et la couverture photovoltaïque. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ?

Deuxième question : pour ce genre de projet, il serait nécessaire d'avoir des schémas. En effet, nous ne connaissons pas le PLU de Tonnerre. On a besoin d'avoir le zonage des zones agricoles, les zones neutres, des zones UE. Tout ce qui est photovoltaïque, que ce soit sur l'agricole ou sur le commercial, demande une réflexion plutôt qu'une petite délibération. Pour cette raison, je ne voterai pas cette délibération.

Madame Émilie ORGEL : Concernant la première modification, à savoir le mur de clôture avec simple grillage, actuellement il y a un projet de photovoltaïque au-dessus de Tonnerre et le PLU prévoyait des clôtures en mur qui ne correspondent pas du tout à des clôtures qui vont avec un centre photovoltaïque. Nous avons souhaité modifier sachant...

Monsieur François FLEURY (hors micro) : Cela n'a rien à voir avec du photovoltaïque...

Madame Émilie ORGEL : Il s'agit d'un espace, tout en haut, complètement isolé du reste du centre-ville. Cette zone est presque une zone naturelle.

Pour l'illustration de ces trois modifications, je propose qu'on rajoute, si Madame la présidente en est d'accord, les trois zonages avec les explications et les modifications apportées sur le compte rendu.

Madame Anne JÉRUSALEM : Compte tenu des interrogations, je propose de différer cette délibération. Nous avons besoin de plus d'informations et de compléments. Je la retire et on la prendra la prochaine fois.

Monsieur Nabil HAMAM : Je suis très surpris de constater que vous décidez de mettre de côté la délibération sans la faire voter. Cela me fait réagir, car il y a des personnes qui attendent d'investir et j'ai entendu que cela pouvait repousser six mois plus tard le vote de cette délibération. Vous décidez de vous-même de balayer cela d'un revers de main.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je peux retirer des délibérations puisqu'il y a des questions qui semblent pertinentes et que j'ai besoin d'éclaircissements. Cette délibération sera présentée en septembre.

Monsieur Nabil HAMAM : De ce fait, les investisseurs doivent attendre encore six mois.

Madame Anne JÉRUSALEM : Cela prend déjà six mois, cela ne représente pas un grand retard.

Monsieur Nabil HAMAM : Je ne voyais pas la démocratie comme ça...

Madame Anne JÉRUSALEM : Néanmoins, il y a des règles qu'il convient d'appliquer.

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) – SPED

Madame Anne JÉRUSALEM : La rédaction du rapport a pris un peu de retard. Il s'agit d'un rapport annuel 2019.

J'en ai retiré les éléments marquants, pour rappel : nous avons remarqué :

- *-23 % de déchets résiduels en 2015 et 2019,*
- *-28 % de levées entre 2015 et 2019,*
- *Une augmentation de la recette de la redevance incitative de 120 000 € entre 2018 et 2019,*
- *Une fluctuation énorme sur les prix de rachat des matériaux – cela est un peu inquiétant –,*
- *Seulement 7 communes de notre Communauté de Communes ont mis en place des composteurs collectifs.*

Avez-vous des questions sur le RPQS ?

• Délibération n° 69-2021 : Environnement, Développement durable – Service Public pour Elimination des Déchets (SPED) – Rapport activité 2019

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La communauté de communes n'ayant pas approuvé son rapport 2019, il est proposé de l'approuver.

Considérant l'avis favorable de la commission environnement du 28 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	1	contre
	5	abstentions

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service du Service Public pour l'Elimination des Déchets pour l'année 2019,

AUTORISE Madame la présidente à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile concernant cette délibération.

Convention de reprise des consommables d'impression usagés

Madame Anne JÉRUSALEM : Suite au rachat de Collector par la société Printerrea, il convient d'autoriser la présidente à signer un contrat avec cette société pour la collecte et le rachat des consommables d'impression usagés.

• **Délibération n° 70-2021 : Environnement, Développement durable** – Service Public pour Elimination des Déchets (SPED) – *Convention reprise consommables d'impression d'usagés*

La présidente rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 37-2021 du 25 mars 2021, le conseil Vu la délibération du 22 février 2005 de la Communauté de Communes du Tonnerrois (CCT) et la convention de récupération des consommables informatiques avec la société Collector,

Vu la reprise de l'activité de collecte des consommables d'impression usagés (cartouches et toners) de la société Collector dans les déchèteries par la société Printerrea, suite à un acte de cession signé les 23 février 2021 et 4 mars 2021,

Considérant que la société Printerrea est une entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression, agréée par Ecosystem, adhérente à SCRELEC, et autorisée par la préfecture pour assurer l'activité de négoce et courtage de déchets,

Madame la présidente propose de signer le contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés sur les déchèteries de la CCLTB. Ce contrat permet la collecte et le traitement gratuit.

Les cartouches sont rémunérées par Printerrea sur la base du tarif de rachat en vigueur à la date de la réception chez Printerrea des consommables usagés (cf. contrat).

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	72	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer le contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés avec la société Printerrea,

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer tout acte se référant à cette délibération.

 **CULTURE ET SPORTS**

 Conservatoire : exonérations sur les frais d'inscription du 3^{ème} trimestre 2020-2021

Monsieur Marc CALONNE : La première délibération que nous vous proposons concerne la facturation du 3^{ème} trimestre au conservatoire. Comme lors des 1^{er} et 2^{ème} trimestres, nous avons tenu compte des modalités de fonctionnement et des périodes de confinement. Les cours ont dû avoir lieu en distanciel et n'ont pas pu se maintenir en présentiel. Nous sommes revenus à un fonctionnement normal à partir de la fin du mois de mai.

De ce fait, nous vous proposons, concernant la tarification du 3^{ème} trimestre, une exonération de 15 % sur l'ensemble des cours du conservatoire, à l'exception des pratiques collectives qui n'ont pu se tenir qu'au mois de juin.

Nous proposons une exonération de 70 % pour les pratiques collectives et une exonération totale pour les cours qui n'ont pas pu être assurés, c'est-à-dire cours de clavier adultes et cours d'ensemble cordes.

Avez-vous des questions concernant la modification et l'exonération de la tarification sur la facturation du 3^{ème} trimestre au conservatoire ?

• Délibération n° 71-2021 : Culture et Sports – Conservatoire – Modification de tarifs en lien avec la crise sanitaire – 3^{ème} trimestre 2020-2021

Vu la délibération n° 55-2015 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 29 juin 2015 concernant la grille tarifaire du conservatoire intercommunal,

Vu la délibération n° 108-2020 relatif aux tarifs applicables à compter de la rentrée de septembre 2020,

Considérant les périodes de confinement (du 3 avril 2021 au 2 mai 2021) et de déconfinement (en plusieurs étapes à compter du 3 mai 2021) qui ont nécessité une mise en place adaptée pour tous les cours d'instruments, de danse, de formation musicale, des pratiques collectives, des orchestres et chorales,

Considérant l'absence de professeur de clavier depuis le 2 novembre 2020,

Considérant les conséquences sur le fonctionnement de l'offre d'enseignement au conservatoire du fait de la crise sanitaire,

Madame la présidente propose :

- Une exonération totale des frais d'inscription pour le 3^{ème} trimestre sur les cours de clavier aux élèves adultes et l'atelier vocal adulte,
- Une exonération de 70 % pour toutes les pratiques collectives,

Une exonération de 15 % pour tous les autres cours d'instruments, de formation musicale ou de danse, adulte ou enfant, ADI, jardin, éveil et clavier enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	1	abstention

ACCEPTE les exonérations susmentionnées pour le 3^{ème} trimestre 2021,

AUTORISE Madame la présidente à prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'application de la présente délibération,

DIT que ces tarifs sont applicables exclusivement pour la période indiquée.

 Conservatoire : modification de la grille tarifaire à compter du 1er septembre 2021

Monsieur Marc CALONNE : La délibération suivante porte sur une modification de la facturation pour la rentrée de septembre 2021. Elle concerne les tarifs de location des instruments de musique prêtés par le conservatoire. Afin de permettre un accès à l'enseignement musical au plus grand nombre, tout en permettant un meilleur roulement du parc instrumental loué par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) de musique et de danse de la CCLTB, il est proposé, par la commission « Culture et Sport » du 22 juin 2021, de modifier les tarifs de location d'instruments.

Il convient donc de modifier la grille tarifaire sachant que la modification porte uniquement sur les tarifs de location d'instruments.

Nous proposons d'appliquer une dégressivité en fonction du quotient familial, comme cela se fait pour la tarification des cours. Nous aurons une tarification de base pour la première année avec deux réductions en fonction du quotient familial (-15 ou -35 %).

• Actuel

	Tarif de base	Tarif coef A	Tarif coef B
		-15%	-35%
de la 1ère à la 3ème année	54,00		
à compter de la 4ème année	95,00		

• Proposition

	Tarif de base	Tarif coef A	Tarif coef B
		-15%	-35%
1ère année	54,00	45,90	35,10
2ème et 3ème années	54,00		
à compter de la 4ème année	95,00		

• **Délibération n° 72-2021 : Culture et Sports – Conservatoire – Modification de la grille tarifaire à compter du 1er septembre 2021**

Vu la délibération n° 55-2015 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 29 juin 2015 concernant la grille tarifaire du conservatoire intercommunal de musique et de danse,

Vu la délibération n° 148-2018 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 18 décembre 2018 et relative aux tarifs applicables à compter de la rentrée de septembre 2018,

Vu la délibération n° 89-2019 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 24 septembre 2019 précisant que les tarifs restent applicables en l'absence d'une nouvelle délibération,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture et Sports » du 22 juin 2021,

Considérant qu'il convient de modifier uniquement les tarifs de location d'instruments pour favoriser la location des instruments auprès des nouveaux élèves et pour inviter les familles à acquérir leurs propres instruments par la suite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	1	abstention

ACCEPTE les tarifs tels que présentés en annexe,

AUTORISE Madame la présidente à prendre toute disposition utile pour assurer l'application de la présente délibération,

DIT que ces tarifs restent applicables en l'absence de toute nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

 Raid Armançon Découverte (RAD) : convention de mandat

Monsieur Marc CALONNE : *Étant donné l'évolution de fonctions de certaines personnes, notamment Noëline BRILLAT passée au secrétariat du conservatoire ainsi que le changement de fonction d'Emmanuel DELAGNEAU, très impliqué dans l'organisation administrative du Raid, nous avons dû procéder à une modification sur la gestion des inscriptions de cette manifestation via internet.*

Nous devons contracter avec un site spécialisé dans la gestion des inscriptions en ligne : il convient donc de signer une convention avec le site afin qu'ils puissent percevoir les montants d'inscription et les reverser, ensuite à la CCLTB. Le principe précédent était de même type, mais quand nous changeons d'organisme, nous devons signer une nouvelle convention.

• **Délibération n° 73-2021 : Culture et Sports – Raid Armançon Découverte (RAD) – Convention de mandat**

La présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) organise, le 3^{ème} week-end de septembre de chaque année, le Raid Armançon Découverte (RAD).

Cette manifestation sportive regroupe 4 épreuves sur 2 jours et attire plus de 600 participants.

Afin de répondre aux demandes des participants et de moderniser les procédures d'inscription, il a été décidé par la commission « Culture et Sports » du 27 janvier 2021, que les inscriptions soient gérées via une plateforme rattachée au site Internet <https://www.le-sportif.com/> (SARL STUDIODEV).

Pour que ce tiers puisse encaisser des recettes au nom de la collectivité, il convient de signer une convention de mandat à compter du 9 juillet 2021. La rémunération appliquée par le prestataire sera la suivante :

Tarifs (droits inscription)	Frais Organisateur
10-20 € (<=)	0,80 € + 4 %
> 20 €	0,80 € + 5 %

Il est précisé que la rémunération sera :

- Appliquée sur les tarifs de la délibération n° 60-2018 du conseil communautaire de la CCLTB du 29 mai 2018 (excepté pour l'épreuve « Rando Raid » qui ne nécessite pas d'inscription préalable et dont la participation financière se fait sur place le jour de l'épreuve),
- Défalquée directement du montant versé à la CCLTB après la manifestation.

Sur proposition de la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	72	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE Madame la présidente, ou son représentant, à signer la convention de mandat avec la SARL STUDIODEV,

AUTORISE Madame la présidente, ou son représentant, à signer tout autre document se référant à la présente délibération.

DIVERS

Décisions

Madame Anne JÉRUSALEM : Les décisions vous ont toutes été communiquées.

Questions diverses

Madame Anne JÉRUSALEM : Je vais laisser Monsieur CLECH répondre à la première question de Monsieur Sébastien SABOURIN.

Monsieur Cédric CLECH : Bonsoir à toutes et tous, chers collègues et chaque personne qui nous regarde sur YouTube – puisque nous retransmettons en direct –

J'ai envie de dire « quel spectacle encore ce soir donné à nos habitants, à nos administrés ! » Par un concours de circonstances peut-être, la question de Sébastien SABOURIN, puis l'annonce de la présidente de démettre les fonctions de notre collègue Pascal, peut-être coïncidence ou bien de trapper cette décision, comme le dit Monsieur HAMAM, les investisseurs qui nous regardent et qui sont dépités.

Je ne pensais pas, dans le cadre de cette assemblée délibérante, évoquer les élections départementales puisque c'est une question de ce soir, je vais y répondre. Mais si je devais répondre à tout ce que j'ai pu aussi entendre ou lire durant cette campagne des élections départementales, il y aurait beaucoup de choses à redire aussi.

Je tiens à dire que, depuis cette élection, je n'ai pas de nouvelles de la présidente. À la fois en tant que vice-président en charge du tourisme et de la promotion et en tant que maire de Tonnerre, nous avons des rendez-vous importants qui ont été annulés.

Et ce type de décision que je dois prendre, je la prendrai avec vous, Madame la présidente, pas de cette manière, pas comme vous avez pu le faire auprès de Pascal LENOIR ce soir. Cette méthode-là, aujourd'hui, les gens n'en veulent plus.

Les électeurs n'en veulent plus, ils vous l'ont dit, Madame la présidente. Cette méthode non démocratique...

Propos hors micro d'un élu dans la salle

Monsieur Cédric CLECH : *Je m'exprime ... Le micro est disponible, vous pouvez prendre le micro. Cette méthode-là, les habitants n'en veulent plus ! Je vous le dis, moi, je suis choqué de la manière dont s'est passé ce début de séance... Et je suis, cher Pascal, totalement solidaire et totalement solidaire avec ce que vous avez dit...*

(Applaudissements)

Un rendez-vous dans votre bureau, en tête à tête pour vous expliquer, aurait été la moindre des choses plutôt que, publiquement, se présenter comme cela, c'est ma conviction.

Pour répondre à votre question, cher Sébastien, je sollicite un rendez-vous en tête-à-tête avec vous, Madame la présidente, parce que vous n'avez absolument rien compris. Si vous comptez punir la Ville de Tonnerre comme vous le faites ce soir et repartir dans cette spirale infernale, on est mal barré...

Si vous comptez punir parce que j'ai eu l'audace de lever le petit doigt et de me présenter aux élections départementales... Que va devenir ce territoire ? Quel est le bilan de notre assemblée, de notre travail collectif depuis un an ?

Monsieur Régis LHOMME (hors micro) : *Il n'y a pas eu une délibération sur le tourisme depuis le début de l'année.*

Monsieur Cédric CLECH : *Il n'y a pas eu de délibération... J'ai été, sur le budget, au même titre que ma collègue Emilie ORGEL, puni. On n'a pas eu droit à nos fiches de budget, mais par contre, le travail est effectué au niveau du tourisme. Appelez Madame la présidente de la SPL qui vous confirmera les liens que j'ai avec cet outil.*

Monsieur Sébastien SABOURIN (hors micro) : *La dernière commission a eu lieu le 19 mars.*

Monsieur Cédric CLECH : *Oui. Et ?*

Monsieur Sébastien SABOURIN (hors micro) : *C'est un constat. Le travail, nous ne le connaissons pas dans la commission « Tourisme ». Si vous décidez de travailler tout seul avec...*

Monsieur Cédric CLECH : *On a créé un événement collectivement avec cette commission tourisme sur les jardins qui a été un succès, par exemple. L'office du tourisme de la ville de Tonnerre qui est, pour la deuxième année consécutive, dans celui de l'Hôtel Dieu, par exemple... Je peux citer de nombreux autres exemples.*

On peut citer le bilan de ce travail d'un an. Il y a des choses à redire. Si vous souhaitez montrer, démontrer à tous les collègues, à nos électeurs, à vos électeurs que vous voulez continuer d'aller dans le mur comme ça, je suis très inquiet.

Je sollicite un rendez-vous auprès de vous, Madame la présidente, pour qu'on puisse évoquer l'avenir. Merci à vous.

(Applaudissements)

Madame Anne JÉRUSALEM : *Vous n'avez pas répondu à la question, c'est une question personnelle, un choix personnel, Monsieur CLECH, comme vous avez fait le choix de vous présenter contre la présidente alors qu'elle vous avait proposé elle-même d'être le binôme. Cela vous appartient, il n'y a pas de problème avec cela, les électeurs se sont prononcés. Cela ne me pose pas de souci de me consacrer davantage à la Communauté de Communes, aucun souci.*

Je peux vous retourner beaucoup de choses, la méthode n'est pas claire. On en reparlera hors Conseil Communautaire si vous le souhaitez, les uns et les autres, je n'ai pas de souci. Je suis droit dans mes bottes, un peu trop sûrement, mais c'est comme ça.

C'était la question à laquelle Monsieur CLECH n'a pas souhaité répondre.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Une question que nous avons reçue par écrit de Monsieur DEZELLUS et envoyée le 5 juillet à 19 h 29 :*

« Madame La Présidente, Je souhaite intervenir auprès de vous pour que vous nous précisiez ou complétiez les points suivants lors de notre Conseil Communautaire du 8 Juillet 2021.

1°) Yonne Développement :

Comme nous sommes restés actionnaire de cette Société l'Assemblée générale s'est déroulée le 29 Juin et vous étiez absente.

Votre pouvoir n'a pu être utilisé car vous n'avez pas informé son destinataire qui ne pouvait en avoir deux !!

Je vous ai proposé plusieurs fois et j'ai insisté pour être le représentant de la CCLTB afin d'y être actif car son utilité pour le développement économique de l'Yonne et de notre territoire est démontrée.

Vous auriez d'ailleurs appris ce jour-là qu'une demande est faite auprès de ses instances par une entreprise du Tonnerrois qui risque de se voir refuser d'être accompagnée par la SEM suite à notre désintérêt complet.

Etes-vous au courant ?»

Monsieur DEZELLUS, ma réponse est simple, nous ne faisons pas partie de Yonne Développement.

« 2°) Travaux CREA'SUP : Je suis étonné que vous n'en parliez pas dans l'ordre du jour de ce Conseil en dehors des décisions que vous avez prises.

Vous avez reçu la copie de la réponse qui m'a été adressée par Mme La Sous-Préfète confirmant que nous devons être informés.

Vous aviez d'ailleurs fait un long historique de la procédure de mise en chantier lors du dernier Conseil en concluant que vous auriez une décision à prendre en JUIN sur le tournure que prenait le litige des dépassements de budget.

Merci de nous préciser l'évolution de ce dossier. ».

Concernant CREASUP, vous l'avez souligné, j'ai répondu de manière exhaustive au dernier conseil, et ce, très longuement. La situation n'a pas changé depuis l'échange que nous avons eu. Il était effectivement convenu que vers fin juin nous ferions un point avec notre avocat pour connaître les réponses des autres parties. Cela sera fait dans les prochaines semaines et comme déjà évoqué la dernière fois, sans réponse de leur part, je prendrai la décision d'engager un référé expertise. Cette décision sera prise en fonction des éléments de réponses et du conseil de l'avocat. Cette affaire suit son cours. Il est fort probable que nous allions sur le

référé. J'ai eu des nouvelles téléphoniques hier. Nous engagerons certainement ce référé.

J'informerai en temps et en heure. Aucun problème avec cela.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Monsieur Benjamin LEMAIRE a posé une question, le 6 juillet à 11 h 18.*

« Madame la Présidente,

Je souhaite poser les questions suivantes lors de notre prochain Conseil Communautaire du 8 Juillet 2021.

Concernant le conservatoire de musique et de danse :

- Quelles sont les conclusions du cabinet choisi pour évaluer les "dysfonctionnements" apparus cette année ?
- Quel est le pourcentage de désinscriptions durant la saison 20-21 ?
- Quel est le plan d'action pour attirer de nouveaux élèves pour la prochaine saison ?
- Quels seront vos critères pour le choix de la nouvelle direction ?

A ce sujet je vous ai fait part, dans un mail du 3 juin, de mon souhait de participer au recrutement de ce poste; j'ai motivé cette demande par une envie d'engagement très fort pour le territoire. Vous m'avez répondu avoir transmis ma demande à votre 7e VP. A ce jour, je n'ai reçu aucun retour de sa part.

Salutations distinguées, Benjamin LEMAIRE »

Je vais laisser la parole à Monsieur CALONNE, sachant que je vais vous lire quand même le mail initial que m'avait envoyé Benjamin LEMAIRE et que j'avais effectivement transmis ensuite à Monsieur CALONNE le 3 juin.

« Chère Anne, Je souhaiterais vivement participer au recrutement pour le poste de direction au conservatoire.

Lors de mes questions concernant la situation du conservatoire, on m'a reproché un conflit d'intérêt, dû au poste qu'occupe Anna, qui à mon sens n'avait pas lieu d'être.

Ma demande en tant qu'élu est motivée par une envie d'engagement très fort pour le territoire !

J'apprécierais grandement une ouverture de ta part à ce sujet; et je pense que tu es plus ouverte qu'on ne le dit et plus souple que tu ne veux le faire apparaître. Si tu accèdes à ma demande, je me ferai fort de relayer autour de moi cette ouverture avec la plus grande sincérité...

Bien à toi, Benjamin »

Je laisse Marc CALONNE répondre.

Monsieur Marc CALONNE : *Merci, Monsieur LEMAIRE, pour ces questions qui vont permettre de déridier l'assemblée, car pour un certain nombre, je pense que vous avez déjà des réponses. Les conclusions du cabinet ne seront pas communiquées. Il s'agit d'analyses du cabinet qui résultent d'entretiens personnels et confidentiels avec un certain nombre de membres du conservatoire. Ils n'ont pas à être diffusés. En revanche, la restitution qui a été faite par le cabinet, suite à son travail, nous a permis de prendre les décisions nécessaires à la préservation de la santé de tous les agents et éviter les risques psychosociaux. La résultante est que la personne qui était en charge de la direction a réintégré en tant que fonctionnaire le corps professoral sans mission d'encadrement.*

Je dois dire que cette information est passée à la commission « Culture et Sports » qui s'est tenue à la fin du mois de juin. Il ne s'agit pas d'une information qui sort uniquement au Conseil Communautaire.

Concernant le choix de la nouvelle direction, une offre a été publiée. Nous avons reçu un grand nombre de candidatures très intéressantes. Nous avons constitué un jury en nous faisant assister par une personne extérieure, elle-même directeur de conservatoire.

Je reviens rapidement sur ce que vous indiquez comme conflit d'intérêts et je maintiens qu'il ne nous a pas semblé approprié qu'une personne ayant un intérêt direct dans une affaire, quelle qu'elle soit, puisse en être partie prenante. On se référera en la matière au règlement intérieur de la CCLTB sur la prévention des conflits d'intérêts, ainsi qu'à la loi 2013-1907 du 11 octobre 2013 qui précise que « toute situation interférant entre les intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction, etc., etc. ».

Il est précisé également dans la charte de l'élu local dans l'article L 111-1-1 du CGCT : « l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts ». Cela concerne chacun d'entre nous.

Pour conclure sur ce point, la décision prise suite aux entretiens a été de confier la responsabilité du conservatoire de musique de Tonnerre à Monsieur Vincent GRIVEAU, ici présent, à partir du 1er septembre 2021.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous pouvons féliciter Monsieur GRIVEAU.

(Applaudissements)

Monsieur Marc CALONNE : Le suivi du conservatoire était réalisé conjointement avec Madame DOMERGUE, DGS et moi-même ainsi qu'un certain nombre de professeurs. On doit signaler ici qu'ils ont été à la fois très engagés, très participatifs et très constructifs.

Cela a permis de préparer la prochaine rentrée avec un très gros travail de fond qui a été effectué et préparé par eux. Je citerai, notamment, le formulaire de réinscription lequel a été revu et toiletté de façon à être plus incitatif. Une plaquette de présentation est en cours de réalisation, des documents d'inscriptions ont été distribués et un encart a été publié dans le prochain magazine de la communauté de communes. On peut signaler également la réalisation d'un certain nombre de vidéos accessibles sur la page Facebook du conservatoire.

Pour votre interrogation sur les désinscriptions, nous les mettons en regard avec les chiffres disponibles au niveau national. En nombre d'élèves, une baisse de 12,1 % a été constatée pour l'année 2020-2021 avec une répartition très défavorable à la danse qui a été le secteur le plus impacté. Au niveau musique, -10 % conforme à la moyenne nationale des désinscriptions, et au niveau de la danse, nous sommes à -34,43 %. Le tiers de la perte des effectifs au cours de l'année 2020-2021 a eu lieu au début du deuxième trimestre lorsque la confirmation a été faite des restrictions sanitaires qui nous ont imposé de passer de nouveau les cours en distanciel. On voit que les effectifs du conservatoire ont été impactés à la baisse, dans une moyenne avec des chiffres qui correspondent aux chiffres nationaux.

Cela étant, et en fonction du fonctionnement sur le mois de juin, l'ensemble des professeurs ont bon espoir de retrouver une activité normale à la rentrée 2021.

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci Marc, pour ces réponses très précises.

Je redis à chacun que vous avez le magazine communautaire à emporter, vous le trouverez à la sortie.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la distribution. Ce sont les communes qui s'en chargent excepté Tonnerre, car cela représente beaucoup de travail. Le conseil est terminé.

Je vous rappelle les dates :

- Des conseils : 9 et 30 septembre, 25 novembre 2021,*
- Des bureaux : 2 et 16 septembre, 10 novembre 2021*

Bonnes vacances à tous.

La séance est levée à 20 h 15.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 63-2021 : Administration générale** – Désignations - *Désignation de représentants au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon – Modification de la délibération n° 57 2021*
- **Délibération n° 64-2021 : Finances** – Décisions modificatives – *Budget Principal – DM n° 2*
- **Délibération n° 65-2021 : Ressources Humaines** – Personnel communautaire – *Modifications et création de postes*
- **Délibération n° 66-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire** – Fonds de soutien régional – *Fonds Régional des Territoires (FRT) – Phase 2 – Subventions BIS*
- **Délibération n° 67-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire** – Aménagement numérique / Internet Haut-Débit hertzien – *Tarifs particuliers – écoles & entreprises*
- **Délibération n° 68-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire** – Demande de dérogation au repos dominical – *Nouvelle délibération en lien avec la crise sanitaire*
- **Délibération n° 69-2021 : Environnement, Développement durable** – Service Public pour Elimination des Déchets (SPED) – *Rapport activité 2019*
- **Délibération n° 70-2021 : Environnement, Développement durable** – Service Public pour Elimination des Déchets (SPED) – *Convention reprise consommables d'impression d'usagés*
- **Délibération n° 71-2021 : Culture et Sports** – Conservatoire – *Modification de tarifs en lien avec la crise sanitaire – 3ème trimestre 2020-2021*
- **Délibération n° 72-2021 : Culture et Sports** – Conservatoire – *Modification de la grille tarifaire à compter du 1er septembre 2021*
- **Délibération n° 73-2021 : Culture et Sports** – Raid Armançon Découverte (RAD) – *Convention de mandat*

TABLEAU D'EMARGEMENT

"LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021

Page 1 / 3

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon	M.	MURAT	Olivier		M.	ROUSSEL	Emmanuel	
Ancy-Le-Franc <i>a donné pouvoir à J.M. DICHE</i>	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
Ancy-Le-Franc	M.	ROBETTE	Jacques					
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUGEROT	Maryvonne	
Argenteay	M.	TRONEL	Michel		Mme	MARONNAT	Monique	
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MUNIER	Patrice		Mme	LEMAIRE	Maud	
Arthonnay	M.	LEONARD	Jean-Claude		Mme	TAVIOT	Léa	
Baon	M.	CHARREAU	Philippe		Mme	CARLE	Céline	
Bernoil <i>a donné pouvoir à P. GIBIER</i>	M.	FOURNILLON	Dominique		M.	GALLY	Jean-Claude	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney	M.	CALONNE	Marc		M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette		M.	POUSSIERE	Loïc	
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry		M.	BRIGAND	Jean-Pierre	
Cry-Sur-Armançon	M.	DE PINHO	José		M.	HACQUIN	Denis	
Dannemoine	M.	KLOETZLEN	Eric		M.	BRISSON	Laurent	
Dyé <i>a donné pouvoir à A. JEAN SAUEN</i>	M.	DURAND	Olivier		M.	ROUGET	Yves	
Epineuil	Mme	JOUVEY	Maryline					
Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise					
Flagny La Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
Flagny La Chapelle	M.	DEPLYDT	Claude					
Flagny La Chapelle <i>a donné pouvoir à C. DEPLYDT</i>	Mme	DRUJON	Nathalie					
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		M.	BIZIOT	Hervé	
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	TOBIET	Michel	
Gland	Mme	CAMUS-NEYENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
Jully	M.	FLEURY	François		Mme	AUBRIOT	Mélanie	
Junay	M.	PROT	Dominique		M.	LHOMME	Ludovic	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézignes	M.	KLAPWIJK	Ilan					
Lézignes	Mme	RIS	Jeannine					
Mélieux	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	RONDOT	Pascaline	
Molosmes	M.	BUSSY	Dominique		M.	RABY	Daniel	
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Xavier	
Pacy-Sur-Armançon <i>a donné pouvoir à P. MUNIER</i>	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	FRANCHE	Céline	
Perrigny-Sur-Armançon	Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie		Mme	LEGRIS	Laurent	
Pimelles	M.	RETIF	Adrien		Mme	GOUSSARD	Nadège	
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		Mme	GOVIN	Thérèse	
Ravières	M.	FOREY	Vincent					
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
Raffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		Mme	BINET	Lydie	
Saint-Martin-Sur-Armançon	M.	LEMAIRE	Benjamin		M.	MOISY	Philippe	
Sambourg <i>a donné pouvoir à J. PONSARD</i>	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
Sennevoy-Le-Bas	M.	VARAILLES	Dominique		Mme	RAOUX	Roseline	
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny	Mme	THOMAS	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
Stigny	Mme	DOLLIER	Anne		M.	DE DEMO	Paul	
Tanlay	M.	DELPRAT	Eric					
Tanlay	M.	ROY	Yohan					
Tanlay	Mme	YVOIS	Caroline					
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	MARLIN	Jean	
Tissey	M.	LEVOY	Thomas		M.	SABOURIN	Sébastien	
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
Tonnerre	Mme	BAILICHE	Bahya					
Tonnerre	M.	CLECH	Cédric					
Tonnerre	M.	DROUVILLE	Michel					

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
Tonnerre <i>se donne pouvoir à R. LHOUE</i>	Mme	ELBACHIR	Nicole					
Tonnerre	M.	FICHOT	Jean-François					
Tonnerre	M.	HAMAM	Nabil					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre	M.	LETRILLARD	Laurent					
Tonnerre <i>a donné pouvoir à D. PROT</i>	M.	MANUEL	Lucas					
Tonnerre	Mme	ORGEL	Emilie					
Tonnerre	Mme	PRIEUR	Chantal					
Tonnerre	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	Mme	TOULON	Sylviane					
Trichy	Mme	GRIFFON	Delphine		M.	GRIFFON	Bernard	
Tronchoy	M.	DEZELLUS	Emmanuel		M.	PATEY	Jean-Marie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	SEURAT	Laurent	
Vézannes	Mme	BORGHI	Micheline		M.	SOEHNLEN	Pascal	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon	Mme	CHAMPAGNE-MANTEAU	Nadine		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		Mme	JOUSSEAU	Catherine	
Yrouerre	M.	PIANON	Maurice		M.	ZANIN	Alain	